

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, SAUNIER Isabelle (arrivée au point n°2).

Absents avec pouvoir : ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial
LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à DURAND Grégory

Absents : GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence,

Secrétaire de séance : Michelle LAMOURY

Rédacteur du compte rendu : Michelle LAMOURY

Ouverture de séance : 20h

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- **Délibérations** :
 - Subventions aux associations
 - Tarifs des services périscolaires
 - Règlement intérieur des services périscolaires
 - Plan de formation mutualisé
 - Avis sur les demandes de cession d'actifs immobiliers
 - Ajustement du RIFSEEP
 - Evolution indemnités élus
- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2025-06-04 / 01

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Vu règlement d'attribution des subventions,

Considérant les éléments reçus au 10 mai 2025,

Vu l'avis de la commission vie associative en date du 10 mai 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les subventions « socle » 2025 comme suit :

| ASSOCIATION | Montant |
|--|----------------|
| Artas Basket Club | 100 € |
| Au fil d'Artas | 100 € |
| Rêve Dance | 100 € |
| Conscrits d'ARTAS | 100 € |
| Club Soleil d'Automne | 100 € |
| GALA | 100 € |
| Tennis de Table | 100 € |
| ACFC Artas Charantonay Football Club (*) | 100 € |
| ACCA Saint Hubert Artasienne (*) | 100 € |
| AFN Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (*) | 100 € |
| GVA Gymnastique Volontaire d'Artas(*) | 100 € |
| La Petite Colline (*) | 100 € |
| Mémoire et Patrimoine (*) | 100 € |
| Sou des écoles (*) | 100 € |
| Je t'aime à l'artasienne (*) | 100 € |
| Trait d'union artasien (*) | 100 € |
| TOTAL | 1 600 € |

(*) Il est à noter que, suite à une erreur administrative, ces associations ont déjà perçu par anticipation sur 2024 cette subvention socle. Il ne sera donc pas procédé à un nouveau versement pour elles sur 2025.

- **FIXE** les subventions « exceptionnelles » 2025 comme suit :

| ASSOCIATION | Montant |
|--|----------------|
| Souvenir français | 100 € |
| Artas Basket Club – Organisation tournoi de basket | 1 500 € |
| Sou des écoles | 1 200 € |
| TOTAL | 2 800 € |

- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

**TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DES ACCUEILS
DE LOISIRS DES MERCREDIS - Année scolaire 2025/2026**

La tarification des services périscolaires (Restauration scolaire, Accueil Collectif de Mineurs) et des accueils de loisirs des mercredis est établie en considération des ressources des foyers, c'est-à-dire en fonction du quotient familial.

Considérant la hausse des coûts de fonctionnement de ces services (charges de personnel impactées par la hausse des cotisations CNRACL notamment),

Il est proposé une hausse de 3.5% pour les tarifs des services périscolaires et de 3% pour les accueils de loisirs du mercredi.

Les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 calculés sur cette base sont les suivants :

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES

| Quotient familial CAF | Pause méridienne | | Accueil Collectif de Mineurs |
|--------------------------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| | Tarif | Tarif PAI | Tarif de la demi-heure |
| Inférieur ou égal à 749 | 4,79 € | 2,29 € | 1,21 € |
| De 750 à 1199 | 5.39 € | 2,60 € | 1,49 € |
| Supérieur ou égal à 1200 | 6.01 € | 2,91 € | 1,78 € |
| Accueil Collectif APRES 18h30 | | | 4,76 € / 1/4heure |
| Tarif adulte | 7,41 € | | |
| Tarif personnel/enseignant | 5.08 € | | |

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

GRILLE TARIFAIRE ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS

| QF | Communes partenaires signataires de la convention | | | | | Autres communes | | | | |
|--------------|---|------------------------|------------------------|------------------|----------------------|-----------------|------------------------|------------------------|------------------|----------------------|
| | Journée | 1/2 journée sans repas | 1/2 journée avec repas | Journée avec PAI | 1/2 journée avec PAI | Journée | 1/2 journée sans repas | 1/2 journée avec repas | Journée avec PAI | 1/2 journée avec PAI |
| 0-300 | 7,38 | 4,30 | 6,15 | 6,60 | 5,22 | 13,28 | 7,75 | 11,07 | 12,17 | 9,41 |
| 301-500 | 8,61 | 4,92 | 6,76 | 7,27 | 6,09 | 15,49 | 8,85 | 12,17 | 13,83 | 10,51 |
| 501-700 | 9,84 | 5,53 | 7,99 | 8,50 | 7,01 | 17,71 | 9,96 | 14,39 | 16,05 | 12,17 |
| 701-800 | 11,07 | 6,15 | 8,61 | 9,73 | 7,94 | 19,92 | 11,07 | 15,49 | 17,71 | 13,28 |
| 801-1000 | 12,91 | 7,06 | 10,14 | 11,57 | 9,32 | 23,24 | 12,72 | 18,25 | 20,74 | 15,48 |
| 1001-1300 | 14,76 | 7,99 | 11,07 | 11,68 | 9,84 | 26,56 | 14,39 | 19,92 | 23,24 | 17,15 |
| 1301-1600 | 16,60 | 8,91 | 12,60 | 13,53 | 11,22 | 29,88 | 16,04 | 22,68 | 26,28 | 19,36 |
| 1601-1900 | 17,83 | 9,52 | 13,21 | 14,76 | 12,14 | 32,09 | 17,14 | 23,78 | 27,94 | 20,46 |
| 1901-2200 | 19,06 | 10,14 | 14,44 | 15,99 | 13,06 | 34,31 | 18,25 | 26,00 | 30,15 | 22,12 |
| 2201 et plus | 20,29 | 10,75 | 15,06 | 17,21 | 13,98 | 36,52 | 19,36 | 27,10 | 31,81 | 23,23 |

Arrivée d'Isabelle SAUNIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026 tels que présentés
- **VALIDE** les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi pour l'année scolaire 2025/2026 tels que présentés
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs pour l'année scolaire 2025/2026.

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Vu le règlement intérieur des services périscolaires modifié par délibération n°2024-05-29/05,

Vu la proposition de nouveau règlement,

Considérant que les parents sont invités à approuver et à signer ce règlement lors de l'inscription de leur enfant à l'un des services périscolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le nouveau règlement intérieur des services périscolaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la mise en œuvre de ce règlement.

ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE A DESTINATION DES AGENTS DE LA COMMUNE D'ARTAS

La formation est un levier dans l'accompagnement des agents afin de maintenir et développer leurs compétences. Elle favorise leur adaptation aux évolutions des missions de service public et leur propre évolution professionnelle. Le plan de formation identifie et recense les besoins en formation de la collectivité et des agents.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, son titre II, articles L 421-1 et suivants, notamment son article L423-3 ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Isère en date du 11 mars 2025 relatif au plan de formation mutualisé des collectivités de moins de 50 agents.

Considérant que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale, qu'il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut : titulaire, stagiaire et contractuel ;

Considérant que la formation est un outil de gestion des ressources humaines qui permet, parallèlement et complémentirement au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, d'acquérir, maintenir, développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. Elle contribue à la qualité du service rendu à l'utilisateur et, en ce sens, la formation est un levier pour le développement des compétences ;

Considérant l'article L423-3 du CGFP précisant l'obligation faite aux collectivités territoriales et aux établissements publics en relevant d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel qui recense les actions de formation prévues pour les agents de la collectivité ;

Considérant que le CDG38 a rédigé un plan de formation mutualisé sur la base du recensement établi par le CNFPT auprès des collectivités de l'Isère de moins de 50 agents, permettant ainsi de se regrouper pour l'analyse des besoins de formation et l'expression des demandes.

La réponse formation sera ainsi adaptée, locale, efficace, compte-tenu des effectifs et des moyens ;

Considérant que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement du service, sachant que l'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière ;

Considérant que ce plan de formation mutualisé s'appliquera au cours de l'année 2025.

Les axes du plan de formation mutualisé sont les suivants :

- Techniques administratives, d'accueil et d'organisation
- Administration générale et juridique,
- Urbanisme, aménagement et action foncière
- Finances et achats publics
- Ressources humaines et management
- Bureautique et numérique
- Technique
- Pédagogique, éducation et petite enfance
- Prévention des risques professionnels et secourisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de formation mutualisé de l'année 2025.

Délibération n° D 2025-06-04 / 05

AVIS SUR DES DEMANDES DE CESSIION D'ACTIFS IMMOBILIERS

La commune d'ARTAS est sollicitée par plusieurs demandes de cessions d'actifs immobiliers majoritairement sur des locaux commerciaux ou de service. Il est donc nécessaire de connaître la position du conseil municipal en la matière afin de pouvoir apporter une réponse aux demandeurs.

Les demandes portent sur des locaux :

- Terrasses de la Fontaine
- Résidence Revellin Falcoz
- Tènement du Bar – Restaurant sur la parcelle AC 343

Monsieur le Maire précise que, lors du vote du budget 2025, la prospective financière faisait apparaître sur les années futures un besoin de recettes supplémentaires et récurrentes de l'ordre de 100 000 € annuel afin de maintenir notre capacité d'autofinancement. Comme cela avait été précisé les deux leviers majeurs seront à l'avenir de faire des économies de fonctionnement et de générer des recettes complémentaires, les loyers étant une possibilité intéressante.

Il est également précisé que la commune est engagée dans une démarche de renforcement de l'offre de commerces et de services, et que le fait de demeurer propriétaire, permet de piloter les implantations en fonction de la stratégie communale.

Par ailleurs, la nécessité de cohérence avec notre stratégie et les différentes demandes est également à apprécier.

Dans ce cadre il propose au conseil municipal d'émettre un avis sur les demandes de cession d'actifs immobiliers.

A la demande de 8 membres du conseil municipal (soit plus du tiers) il est demandé le vote à bulletin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE par 7 voix CONTRE, 5 voix POUR et 1 ABSTENTION** sur le principe de cession des actifs immobiliers.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les demandeurs concernés de la position du conseil municipal.

Ressources Humaines : Ajustement du RIFSEEP

Vu la délibération n°2023-12-13/09 du 13 décembre 2023 portant actualisation du Régime indemnitaire « RIFSEEP »,

Considérant que l'agent recruté pour occuper les missions de Responsable des Services a un grade de rédacteur (catégorie B) au lieu d'attaché (catégorie A),

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les montants d'IFSE et de CIA du groupe 1 afin que les rémunérations (salaire indiciaire + RIFSEEP) soient cohérentes avec le poste occupé.

Il est également proposé de ne plus conditionner l'indemnité de régisseur à la souscription d'une assurance spécifique, cette disposition n'étant plus obligatoire.

Ainsi il est demandé au conseil municipal de modifier les articles suivants :

Article 2 : Parts et plafonds

(...) Il est proposé d'attribuer une part fixe (IFSE) égale à un minimum de 70 % du montant total du RIFSEEP et une part variable (CIA) comprenant un montant de base égal à un maximum 30 % du montant total du RIFSEEP (hors application du coefficient annuel de variation du CIA).

Article 3 : Modulations individuelles et versement

- Part liée aux missions spécifiques de régisseur ou de mandataire

Un complément forfaitaire mensuel à la part IFSE d'un montant de 17€ par mois sera versé aux régisseurs ainsi qu'aux mandataires éventuels. Ce montant n'est pas lié à la quotité de travail mais sera proratisé suivant la durée effective de l'exercice de la mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DIT** que cette délibération modifie les articles 2 et 3 de la délibération 2023-12-13/09 du 13 décembre 2023 tel que présenté ci-dessus,
- **FIXE** les montants et plafonds annuels de l'IFSE et les montants de base annuels du CIA pour le **groupe 1** comme suit à compter du **1^{er} août 2025** :

| GROUPE DE FONCTION | LIBELLE DU POSTE | IFSE Montant fixe annuel | CIA Montant de base annuel |
|---------------------------|-------------------------|---|---|
| Groupe 1 | Direction générale | 12 500.04 € | 1 403.60 € |

- **CHARGE** Monsieur le Maire :
 - De mettre en œuvre cette délibération
 - D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours, en section de fonctionnement, au chapitre 012,
 - D'établir les arrêtés individuels pour chacun des agents concernés,
 - De signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relative à cette affaire

EVOLUTION DES INDEMNITES DES ELUS

Vu la délibération n° D 2020-05-27-8 du 27 mai 2020 fixant le taux de l'indemnité de fonctions du Maire,

Vu la délibération n° D 2020-05-27-9 du 27 mai 2020 fixant le taux des indemnités de fonction des adjoints,

Vu la délibération n° D 20250-05-27-10 du 27 mai 2020 fixant le taux des indemnités de fonction des conseillers délégués,

Considérant la proposition de la commission finances du 23 mai 2025 de baisser le taux de ces indemnités de 10%,

Rémy CROUZET indique que, même si l'intention est très honorable, ce type d'effort serait à faire au niveau de l'Etat avant de le faire au niveau local. De nombreux efforts sont en effet déjà effectués au niveau communal.

Après en avoir délibéré par 1 voix CONTRE (Rémy CROUZET) et 12 voix POUR, le conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 46.44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints au maire au taux de 14.85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers délégués au taux de 4.95 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **DECIDE** que ce taux prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2025
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

| DATE | FOURNISSEUR | TRAVAUX / DESCRIPTIF | PRIX HT |
|-------------|--------------------|---|----------------|
| 30/04/2025 | ALAIN VIVIER ELEC | Dépannage buvette du foot et gymnase | 760.00 € |
| 12/05/2025 | AITRPRO | Renouvellement licence support boîtier T35W | 647.01 € |

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

| N° Dossier | Demandeur | Adresse | Objet | Demande | Décision |
|-------------------|-------------------|------------------------------|-------------------------------|----------------|------------------------|
| DP0380152500002 | TC PROMOTION | 650 chemin du Cinquin | Suppression et création accès | 24/01/2025 | Accordée le 19/04/2025 |
| DP0380152500012 | FRANÇOIS Philippe | 360 rue du Métras – lot n°23 | Installation photovoltaïque | 11/03/2025 | Refusée le 22/04/2025 |
| DP0380152500016 | BLONDEL Stéphane | 160 rue du Stade | Construction annexe | 31/03/2025 | Accordée le 22/04/2025 |
| DP03801525 | CANO Romain | 400 chemin des Combettes | Installation photovoltaïque | 03/04/2025 | Accordée le 14/04/2025 |
| DP0380152500019 | ARNAUD Patrick | 260 sentier du Taillis | Changement de menuiseries | 04/04/2025 | Accordée le 14/04/2025 |

| | | | | | |
|-----------------|---------------------------------|-------------------------------------|--|------------|------------------------|
| DP0380152500021 | DEGLETAGNE Cyril | 520 route du Revollet | Construction cabane enfant | 08/04/2025 | Refusée le 22/04/2025 |
| DP0380152500024 | BOUVARD Lucile | 585 chemin de Tarnezieu | Véranda | 18/04/2025 | Accordée le 05/05/2025 |
| DP0380152500028 | BETHENET Adrien | 79 chemin de la Combe Bierra | Modification et création ouvertures | 28/05/2025 | Accordée le 05/05/2025 |
| DP0380152500031 | FRANÇOIS Philippe | 360 rue du Métras – lot n°23 | Installation photovoltaïque | 30/04/2025 | Accordée le 07/05/2025 |
| DP0380152500033 | MABILON Christophe | 75 sentier du Taillis | Installation pavillon de jardin | 01/05/2025 | Refusée le 12/05/2025 |
| DP0380152500035 | DEGLETAGNE Cyril | 520 route du Revollet | Cabane en bois sur pilotis | 04/05/2025 | Accordée le 12/05/2025 |
| DP0380152500011 | MAY Energie pour GLASSON Gérard | 95 chemin de la Citerne | Installation photovoltaïque | 11/03/2025 | Accordée le 21/05/2025 |
| DP0380152500017 | DEVANTOY Pierrick | 1 route de St Jean de Bournay | Installation photovoltaïque | 02/04/2025 | Accordée le 21/05/2025 |
| DP0380152500036 | DEGLETAGNE Cyril | 520 route du Revollet | Mur de clôture avec portail | 04/05/2025 | Accordée le 12/05/2025 |
| DP0380152500040 | CATTIN Marion et BOIGE Kevin | 246 rue du Métras | Murs de clôture et portail | 11/05/2025 | Accordée le 21/05/2025 |
| DP0380152500020 | DURAND-ROJON Jérémy | 360 rue du Métras – lot n°24 | Murs de clôture et mur de soutènement | 06/04/2025 | Accordée le 26/05/2025 |
| DP0380152500029 | METZ Mathias | 170 chemin des Combettes – lot n°16 | Mur de clôtures et terrasses non couvertes | 29/04/2025 | Accordée le 26/05/2025 |

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

| N° Dossier | Demandeur | Adresse | Objet | Demande | Décision |
|---------------------|---|-------------------------------------|---|------------|-----------------------|
| PC0380152010014 M04 | SCI Grange du Revollet | 350 route du Revollet | Création de 4 logements dans volume existant. Création et modification ouvertures | 16/01/2025 | Accordé le 14/04/2025 |
| PC0380152500005 | BACHER Cyril et COSS Anne-Cécile | 80 chemin de Fayardon | Construction maison individuelle de plain-pied | 29/01/2025 | Accordé le 24/04/2025 |
| PC0380152500006 | KIASONGULUA MATONDO Mirko et MFUTU MAVINGA Gladys | 170 chemin des Combettes – Lot n°17 | Construction d'une maison individuelle à étage | 10/02/2025 | Accordé le 24/04/2025 |
| PC0380152500007 | PALLIN Jonathan et POLOCE Tricia | Chemin du Cinquin | Construction maison individuelle de plain-pied | 21/02/2025 | Accordé le 18/04/2025 |
| PC0380152500008 | ROUSSILLON Gérard | 655 Chemin du Cinquin | Construction d'un abri bois | 27/02/2025 | Refusé le 18/04/2025 |
| PC0380152500009 | MESTRALLET Jérémy et DURAND Priscillia | 170 chemin des Combettes – lot n°12 | Construction maison individuelle de plain-pied avec garage accolé | 28/02/2025 | Accordé le 16/04/2025 |

| | | | | | |
|-----------------|------------------------|------------------------------|---|------------|-----------------------|
| PC0380152500010 | BUYUKCETINKAYA Semih | 94 Chemin de Biesseray | Maison de plain-pied avec garage en limite de propriété | 12/03/2025 | Accordé le 25/04/2025 |
| PC0380152500011 | BERTON Marie et Julien | 360 rue du Métras – Lot n°22 | Maison de plain-pied avec garage intégré en limite de propriété | 24/04/2025 | Accordé le 26/05/2025 |
| PD0380152500001 | Commune d'Artas | 31 rue des Alpes | Destruction d'un bâtiment | 09/05/2025 | Accordé le 27/05/2025 |

INFORMATIONS DIVERSES

RESSOURCES HUMAINES

- La commission de discipline du CDG38 prévue le 19/05/2025 pour un agent n'a pas pu statuer à défaut de quorum ; une nouvelle séance est prévue le 23/06/2025.
- Poste accueil secrétariat : il était pourvu jusqu'à présent par un CDD qui va arriver à son terme au mois d'août. Le recrutement est en cours.
- Arrêt maladie d'un agent administratif du 02/06 au 03/07/2025. Une annonce pour un remplacement temporaire est en cours.
- Emploi saisonnier des services techniques : reconduction du CDD pour la période du 01/07/2025 au 30/09/2025.

TRAVAUX

- Ombrières photovoltaïques :
 - Montage mécanique terminé
 - Câblage électrique + raccordement (reprise travaux électriques semaine 24)
 - Quelques finitions sur le site
- Clôture du stade posée par l'entreprise JOCTEUR
- Plan de circulation CD 53 et CD 126 et zone 30 terminés. La signalétique est en place. Le nouvel arrêté municipal est également valide.
- Eglise :
 - 25/06 : réunion de démarrage du chantier
 - Le conseil départemental ne subventionnera pas les travaux
 - 316 000 € sont engagés par la commune ; 8 000€ de subvention du Département pour la partie étude ; auxquels viendront s'ajouter les dons dans le cadre du partenariat avec la fondation du patrimoine.
- ARTAS DEMAIN
 - Intervention BTM pour le géoréférencement des réseaux en cours
 - Enveloppe financière 1 700 000 € HT avec les maîtrises d'œuvre
 - La question des subventions se pose ; une rencontre avec le Sous-Préfet va être organisée ; le Département a déjà été rencontré, les possibilités sont à étudier plus précisément.

DOSSIERS

- Charte prêt de matériel : élaborée afin de mieux cadrer le prêt du matériel communal.
- DECI (Défense extérieure Incendie) : Rendu de l'étude mutualisée avec Bièvre Isère lancée il y a 3 ans. Un travail par secteur va devoir être engagé. Budget à prévoir : 400 000€ d'investissement de mise en conformité qui seront à lisser sur plusieurs années.

INFORMATIONS

- Location local 80 route de Roche à Mme JURY pour une activité de bilans de compétences.
- Espaces canins : les 3 espaces canins sur la commune vont bientôt être opérationnels (aménagement d'un nouvel espace rue du stade).
- Fibre communale : consultation sur la faisabilité d'un GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) auprès du Département en lien avec Bièvre Isère Communauté.
- Compte rendu réunion offre de santé : étaient réunis, les services du Département, de Bièvre Isère, le CPTS et la commune. La nécessité de renforcer l'attractivité du secteur est ressortie de cette rencontre. Un travail sera à faire avec les professionnels de santé. Le CPTS va piloter une réunion des professionnels de santé volontaires. Objet : échange sur les pratiques et sur la possibilité de travailler en réseau. Un travail va être à faire sur l'environnement à proposer aux professionnels de santé. Les infirmières de la commune ont confirmé souhaiter travailler en réseau.
- Un groupe de travail piloté par Julien ROUSSILLON va étudier les règles pour les « fins de manifestation » et également tout ce qui est prévu au-delà de 20h dans les salles non prévues à cet effet.

AGENDA

| | | |
|-------|-------|---|
| 06/06 | 09h00 | Contrat local de santé / santé mentale avec Bièvre Isère Communauté |
| 16/06 | 18h00 | Conseil d'école |
| 17/06 | 09h00 | Conférence des intercommunalités (finances et prospective + DECI) |
| 19/06 | 20h30 | Bulletin municipal |
| 21/06 | 10h30 | Inauguration du gymnase intercommunal de St Jean de Bournay |
| 25/06 | 10h30 | Réunion de chantier église |
| 07/07 | 08h00 | Démarrage du chantier église |
| 11/07 | 20h00 | Conseil municipal |

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Michelle LAMOURY

- Commission Famille Solidarité de Bièvre Isère : 5 mai 2025
 - Changement de logiciel de réservation pour les crèches et les centres de loisirs : chargement des documents, réservations et paiements se font en ligne.
 - Forte augmentation des places en crèches privées. De ce fait, toutes les demandes sur les crèches de Bièvre Isère sont acceptées.
- Conseil Communautaire : 12 mai 2025
 - Autorisation de signature du Contrat Local de Santé
 - Aide financière pour la réalisation de 9 logements locatifs à la Côte Saint André
 - Aide financière pour la réalisation de 8 logements locatifs à Lieudieu
 - Versement d'une subvention à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Arts en Isère Dauphiné Alpes (AIDA) pour 2025 de 51 750€
 - Versement d'une subvention à l'Association « Mandrinades » pour 2025 de 10 000€
 - Convention de partenariat Initiative Bièvre Valloire pour 2025 : versement d'une subvention de 51 500€
 - Convention d'objectifs et de moyens 2025 entre la SPL Terres de Berlioz et Bièvre Isère Communauté pour le développement du tourisme : versement d'une subvention de 295 000€
 - Mise en place de tickets restaurant pour les agents : ticket de 5€, partagé pour moitié entre l'employeur et l'agent. Coût pour la collectivité : 135 000€ par an

- Renouvellement de la convention de délégation avec l'association « Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité » pour le service location longue durée de Vélos à Assistance Electrique
- Conseil Communautaire : 2 juin 2025
 - ZA Pré de la Barre à Saint-Jean de Bournay : travaux de démolition et de décontamination de l'ancienne usine SAROJA
 - Opération BI Happy Shopping : pour les 10 ans des chèques cadeaux, Bièvre Isère offre 10€ supplémentaires pour 20€ de chèques achetés
 - Cession de l'immeuble de l'ex hôtel des impôts à la commune de La Côte Saint-André
 - Approbation des comptes de gestion 2024 et des comptes administratifs
 - Demande de subvention auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau pour des travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable et d'une conduite d'assainissement carrefour de l'Escale à Saint Jean de Bournay
- Suppression des études surveillées à compter du 1^{er} juin 2025 en raison du manque d'enfants
- Effectifs scolaires pour la prochaine rentrée : 70 maternelles / 115 élémentaires = 185

Christian BOUVIER

- Réunion CIAS Foyer Logement de Chatonnay 24/04/2025
 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du CIAS du 25 février 2025
 - Approbation compte de gestion 2024 budget principal du CIAS
 - Approbation compte administratif 2024 budget principal du CIAS
 - Approbation compte administratif 2024 budget annexe du CIAS
 - Approbation compte de gestion 2024 budget annexe du CIAS
 - Affectation des résultats du budget principal 2024 du CIAS
 - Affectation des résultats du budget annexe 2024 du CIAS
 - Convention entre le CIAS et Bièvre-Isère Communauté pour accompagnement du service DSI (direction service informatique)
 - Répartition subvention entre Bièvre-Isère Communauté et la commune d'Eclos-Badinières

Evelyne METRAL

- Stade : L'entreprise GACHET creuse vers la réserve d'eau ?
 - *Une recherche de fuites est en cours avec les experts*

Grégory DURAND

- Police municipale : 61 missions effectuées sur la commune ; 43 sur la police routière et 7 verbalisations depuis le début de l'année.

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Martial SIMONDANT

La secrétaire de séance,
Michelle LAMOURY



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Michelle Lamoury', written in a cursive style.

